

 <p>ACADÉMIE DE NANCY-METZ <i>Liberté Égalité Fraternité</i></p>	<p>Rectorat de l'académie de Nancy-Metz Division des examens et Concours DEC2 – Bureau AJ 08 9 rue des Brice CO n°30013 54035 NANCY Cedex</p> <p>Tél : 03 83 86 23 86/03 83 86 22 05 Mail : ce.dec-dcs@ac-nancy-metz.fr</p>	<p>NOTICE EXPLICATIVE</p> <p>CANDIDATS AU CERTIFICAT D'APTITUDE A L'ENSEIGNEMENT DE L'AÉRONAUTIQUE</p> <p>SESSION 2024</p>
INSCRIPTIONS		
DATES D'INSCRIPTION	Du mercredi 31 janvier 2024 au mercredi 13 mars 2024 à 23h59	
CONDITIONS D'INSCRIPTION	Les candidats se présentent dans l'académie dans laquelle se situe leur résidence	
INSCRIPTION SUR INTERNET	Les inscriptions pour la session 2024 se font à l'adresse suivante : https://ppe.orion.education.fr/grandest/itw/answer/s/wDEYB7ogAK/k/CAEA_2024	
RETOUR DES DOSSIERS	Les dossiers d'inscription, dûment complétés, devront être retournés par mail au plus tard le 20 mars 2024 au service de la DEC2-Bureau AJ 08 (ce.dec-dcs@ac-nancy-metz.fr)	
PIÈCE JUSTIFICATIVE A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER	<p>- Une copie de pièce d'identité pour justification de l'état civil :</p> <ul style="list-style-type: none"> • copie lisible recto-verso de la carte d'identité en cours de validité ou • copie lisible du passeport en cours de validité <p>- Copie du titre ou de la qualification permettant d'être dispensé d'épreuve(s)</p> <p>- Pour les enseignants, copie du document attestant le statut (arrêté de nomination, etc.)</p>	
AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVE	Toute demande d'aménagement devra être effectuée sur Incluscol du 06 au 13 mars 2024 à l'adresse : https://portail.ac-nancy-metz.fr/incluscol/	
DISPENSES D'ÉPREUVES		
CONDITIONS	<p>Voir arrêté du 26 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 19 février 2015 relatif au certificat d'aptitude à l'enseignement aéronautique.</p> <p>https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrrete/2016/10/26/MENE1620447A/jo</p> 	
ÉPREUVES		
CALENDRIER	<p>L'épreuve écrite se déroulera le jeudi 30 mai 2024 à 14h00.</p> <p>L'épreuve orale se déroulera courant juin 2024 (horaire individuel).</p> <p>Le lieu de l'épreuve sera indiqué sur la convocation envoyée au plus tard quinze jours avant le début des épreuves.</p>	
MODALITÉS	<p>L'examen comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une épreuve écrite d'admissibilité, d'une durée totale de 3h00 sous forme de QCM (questionnaire à choix multiples) <p>Seuls les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 15 à l'épreuve d'admissibilité peuvent se présenter à l'épreuve orale d'admission.</p> <ul style="list-style-type: none"> - une épreuve orale d'admission, d'une durée totale de 2h00, composée de deux parties : <ul style="list-style-type: none"> • 1^{ère} partie : présentation d'une séance d'enseignement préparant au brevet d'initiation aéronautique à partir d'un sujet proposé par le jury (1h00 de préparation et 30 minutes de présentation). Durant cette partie, le candidat peut disposer de tous documents, notes ou matériel personnels • 2^{ème} partie : entretien avec le jury qui permet d'approfondir les points qu'il juge utiles (30 minutes). <p>Chaque partie de l'épreuve orale est notée de 0 à 20, en points entiers. La note obtenue à l'épreuve orale d'admission est la moyenne des deux notes obtenues. Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'épreuve est éliminatoire.</p>	

Les candidats trouveront des informations pratiques relatives au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique sur le site du Comité d'Initiation Régional à l'Aéronautique et au Spatial (C.I.R.A.S.) à l'adresse suivante :

<https://sites.ac-nancy-metz.fr/ciras/>

